

## Avis public



### ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance extraordinaire tenue le 20 juin 2018.

#### **RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)**

Ordonnance OCA18 17029 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

#### **RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8<sup>o</sup>)

Ordonnance OCA18 17030 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

(R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance OCA18 17031 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg](http://ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg), en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 22 juin 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

### Liste finale des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 20 juin 2018

Événements	Requérant	Endroit	Date	Occupation	Vente	Camion bouffe de rue	Demande de permis d'alcool	consommation d'alcool	Bruit	Véhicule hypomobile	Nombre éventuel de participant	Fermeture de rue	Statue
Fête Nationale de la St-Jean Batiste	Organisation Islamique Ahl-III Baït	Rue	2018-06-24 remis au 25 juin en cas de pluie.	9:00 à 22:00	non	non	non	non	15:00 à 20:00	non	300	Fermeture de l'avenue de Courtrai entre les rues Lavoie et Légaré	Accepté sous condition